

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2025 (validé en réunion de conseil du 10 juin 2025)

Étaient présents : Mr ORY, Maire - Mr LORY - Mme DOUDARD - Mr LEDAUPHIN, Adjoints au Maire - Mme BUCHARD - Mr CHARLOT - Mr DESTOUCHES et Mr LERAY

Absents excusés : Mr CHAMPAGNE - Mme DUVAL - Mme LEVANNIER - Mr LOURDAIS et Mme COGRENNE

FIXATION DES TARIFS DES REPAS FOURNIS A L'EHPAD

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats financiers 2024 de la cuisine centrale, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente des repas fournis par la cuisine centrale municipale à l'EHPAD « Eugène Marie », de la façon suivante :

	Tarifs 2025 1 ^{er} janvier au 30 juin 2025	Nouveaux tarifs 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
Petit-déjeuner	1,35 €	1,35 € (maintien)
Repas du midi	4,60 €	4,69 € (+ 2 %)
Repas du soir	3,47 €	3,54 € (+ 2 %)
Repas allégé	2,64 €	2,64 € (maintien)

FIXATION DES TARIFS DES REPAS FOURNIS AUX ECOLES DE MONTAUDIN, PONTMAIN ET ST-BERTHEVIN-LA-TANNIERE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats financiers 2024 de la cuisine centrale, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente des repas de la façon suivante :

↳ Repas fournis aux écoles de Montaudin :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Repas servis aux élèves des écoles primaires, stagiaires et aides de vie scolaire	4,12 €	4,16 € (+ 1 %)
Repas adultes	7,25 €	7,25 €

↳ Repas fournis aux écoles des communes extérieures :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Repas enfants	4,34 €	5,60 €
Repas adultes	6,50 €	6,50 €
Frais de transport journaliers des repas vers la commune de Pontmain	37,24 €	37,24 €

VENTE DE LA PARCELLE N°7 DU LOTISSEMENT DES LILAS

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Mr L. Alexandre, le lot n°7 du lotissement des lilas, d'une contenance de 625 M2 au prix de 15,84 € HT le M2, soit un total de 9 900 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la vente de cette parcelle.

L'acte notarié sera passé devant Maître Nicolas LEPAGE, notaire à LOUVIGNÉ DU DÉSERT (35420).

CONTRACTION D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET COMMUNAL ET D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

Monsieur le Maire rappelle :

- que pour les besoins de financement des travaux du réseau d'eaux pluviales « Rue du Parc », il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € (budget commune)
- que pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € (budget du service assainissement)

4 banques ont été contactées. Le Conseil Municipal retient l'offre de la Banque des Territoires pour deux emprunts d'une durée de 25 ans, au taux variable de 2,80 % indexé sur le livret A.

DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CUMA

Monsieur le Maire fait savoir que la CUMA de MONTAUDIN sollicite la commune pour aider au financement d'un repas dansant qu'elle organise à l'occasion de son 45^{ème} anniversaire, le samedi 21 juin 2025 à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, considérant que cette structure joue un rôle important sur la commune, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (7 pour - 1 abstention), de lui verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Compte-rendu exact, vu par Mme Christelle BUCHARD, la secrétaire de séance.